FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DOWSIL™ EA-7100 Adhésif

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.05.2017
3.3	20.10.2017	701425-00012	Date de la première version publiée: 02.11.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DOWSIL™ EA-7100 Adhésif

Code du produit : 04124381

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs, agents liants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DOW FRANCE S.A.S.
23 AVENUE JULES RIMET
93210 LA PLAINE SAINT-DENIS
FRANCE

Téléphone : (31) 115 67 2626

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDSQuestion@dow.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Contact d'urgence 24h/24 : 00 33 388 736 000

Contact local en cas d'urgence : 00 33 388 736 000

ORFILA : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Peroxyde de dibenzoyle
Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane
Benzothiazole-2-thiol
maléate de diallyle

2.3 Autres dangers

Peut générer un gaz d'hydrogène inflammable. Éviter le contact avec l'eau, l'alcool ou les matières acides, basiques ou oxydantes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Silicone avec des ingrédients biologiques

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Isobutyl-triméthoxysilane	18395-30-7 242-272-5 01-2119964478-21	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10

Peroxyde de dibenzoyle	94-36-0 202-327-6 617-008-00-0 01-2119511472-50	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane	3388-04-3 222-217-1	Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1
Méthacrylate d'allyle	96-05-9 202-473-0 607-246-00-3	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1
Benzothiazole-2-thiol	149-30-4 205-736-8 613-108-00-3	Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25
maléate de diallyle	999-21-3 213-658-0	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	>= 0,1 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Méthacryloxypropyletriméthoxysilane	2530-85-0 219-785-8 607-134-00-4 01-2119513216-50		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.

En cas d'inhalation	:	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d' eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Poudre chimique sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. Appliquer la mousse va dégager des quantités significatives de gaz d'hydrogène qui peut rester coincé sous la couche de mousse.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes de silicium Formaldéhyde Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Ne laissez pas de moyen d'extinction en contact avec le contenu du récipient. La plupart des moyens d'extinction d'incendie provoquent un dégagement d'hydrogène qui, une fois le feu éteint, peut s'accumuler dans des endroits mal ventilés ou confinés et causer un retour de flammes ou une explosion en cas d'inflammation.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Les produits en contact avec de l'eau, de l'humidité, des acides ou des bases peuvent potentiellement générer de l'hy-

drogène gazeux. Les débris récupérés doivent être stockés dans un conteneur ventilé.
Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.
Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique	:	Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale	:	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'abri de l'eau. Protéger de l'humidité. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Mesures d'hygiène	:	S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un récipient fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Le produit peut contenir une quantité infime de gaz d'hydrogène inflammable qui peut s'accumuler. Ventiler adéquatement de façon à rester en dessous du seuil d'inflammabilité et d'explosivité. Ne pas réemballer. Si les trous d'aération sont obstrués, la pression peut monter dans le récipient.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Ne stocker le produit que dans son contenant d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Méthacryloxypropyletriméthoxysilane	2530-85-0	TWA (aérosol)	0,1 mg/m3	DCC OEL
Peroxyde de dibenzoyle	94-36-0	VME	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Méthacrylate d'allyle	96-05-9	TWA	0,2 ppm	Niveau d'exposition professionnelle émanant du client
Information supplémentaire	Peau			

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	200 ppm 260 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm	FR VLE

			1.300 mg/m3	
Information supplémentaire	La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			
benzène	71-43-2	TWA	1 ppm 3,25 mg/m3	2004/37/EC
Information supplémentaire	Une pénétration cutanée s'ajoutant à l'inhalation réglementée est possible., Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		VME	1 ppm 3,25 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Substances que l'on sait etre cancerogenes chez l'homme, Substances devant etre assimilees a des substances pour l'homme, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Organosilane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,6 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,18 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour
Peroxyde de dibenzoyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	39 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	13,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,034 mg/cm2
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
Méthacrylate d'allyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,47 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,35 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2,9 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,43 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,15 mg/m3

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,35 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	1,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,13 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	0,65 mg/kg p.c./jour
Benzothiazole-2-thiol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	70,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	17,6 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Organosilane	Eau douce	> 0,45 mg/l
	Eau de mer	> 0,045 mg/l
	Sédiment d'eau douce	> 0,39 mg/kg
	Sédiment marin	> 0,039 mg/kg
	Sol	> 0,08 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	>= 83 mg/l
Isobutyl-triméthoxysilane	Eau douce	0,82 mg/l
	Eau de mer	0,082 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,7 mg/kg
	Sédiment marin	0,07 mg/kg
	Sol	0,14 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l

Peroxyde de dibenzoyle	Eau douce	0,02 µg/l
	Eau de mer	0,002 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,602 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,013 mg/kg
	Sédiment marin	0,001 mg/kg
	Sol	0,003 mg/kg
Méthacrylate d'allyle	Eau douce	0,003 mg/l
	Eau de mer	0,0003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,039 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,004 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,006 mg/kg poids sec (p.s.)
Benzothiazole-2-thiol	Eau douce	0,0041 mg/l
	Eau de mer	0,00041 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,005 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,3 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0147 mg/kg
	Sol	0,027 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants: Lunettes de sécurité

Protection des mains
Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et

de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps	:	Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	:	Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	pâte
Couleur	:	gris
Odeur	:	non significatif(ve)
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	76 °C Méthode: Creuset fermé Seta
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité	:	Donnée non disponible

supérieure		
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1,09
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Taille des particules	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique. La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Au contact de l'eau, dégage des gaz facilement inflammables.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Une utilisation à des températures élevées peut former des composés hautement dangereux.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 150° C (300° F) en présence d'air, le produit peut former des vapeurs de formaldéhyde.
La manipulation en toute sécurité est possible en gardant les concentrations de vapeur dans la limite d'exposition professionnelle du formaldéhyde.
Le produit peut dégager du gaz d'hydrogène inflammable au contact de l'eau, d'alcools, de matières acides ou basiques, de nombreux métaux ou de composés métalliques et peut former des mélanges explosifs dans l'air.
Des produits de décomposition dangereux se formeront au contact de l'eau ou de l'air humide.
Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide : Méthanol

Décomposition thermique : Acide benzoïque
benzène
Benzoate de phényle
Formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Isobutyl-triméthoxysilane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1525 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Peroxyde de dibenzoyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 24,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 8.520 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 6.700 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Méthacrylate d'allyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,47 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): 467 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Benzothiazole-2-thiol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 3.800 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 1.270 mg/m3 Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

maléate de diallyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 300 mg/kg DL50 (Souris): 493 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): 1.150 mg/kg

Méthacryloxypropyletriméthoxysilane:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë Remarques: Sur la base de données d'essai.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Isobutyl-triméthoxysilane:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Peroxyde de dibenzoyle:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Méthacrylate d'allyle:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Benzothiazole-2-thiol:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

maléate de diallyle:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

Méthacryloxypropyletriméthoxysilane:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Isobutyl-triméthoxysilane:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Peroxyde de dibenzoyle:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Méthacrylate d'allyle:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Benzothiazole-2-thiol:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

maléate de diallyle:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Méthacryloxypropyletriméthoxysilane:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Isobutyl-triméthoxysilane:

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test: Peau : essai de type non spécifié
Remarques: Pas d'effet de sensibilisation connu.
Sur la base de données d'essai.

Peroxyde de dibenzoyle:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane:

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Remarques: positif
Selon les données provenant de composants similaires

Méthacrylate d'allyle:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif

Benzothiazole-2-thiol:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: positif

Evaluation: Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

maléate de diallyle:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Isobutyl-triméthoxysilane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Peroxyde de dibenzoyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: positif
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: positif
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vitro sur le mammifère)
Résultat: positif
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Avis d'expert

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultats positifs d'études de mutagénicité in vitro, relation structure chimique activité pour connaître la mutagénicité sur les cellules germinales.

Méthacrylate d'allyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Benzothiazole-2-thiol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Méthacryloxypropyletriméthoxysilane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Espèce: Rat
Voie d'application: Contact avec la peau
Durée d'exposition: 104 semaines
Résultat: négatif

Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane:

Espèce: Souris
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: positif
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études épidermiques effectuées sur les animaux

Benzothiazole-2-thiol:

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 103 semaines
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Méthacrylate d'allyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Benzothiazole-2-thiol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Isobutyl-triméthoxysilane:

Voies d'exposition: Inhalation (vapeur)
Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

maléate de diallyle:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Méthacrylate d'allyle:

Voies d'exposition: Ingestion
Organes cibles: Foie
Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Espèce: Rat
NOAEL: 500 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 54 jours
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Méthacrylate d'allyle:

Espèce: Rat
NOAEL: 124 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 104 Sem.

Espèce: Lapin
NOAEL: 25 mg/kg
LOAEL: 50 mg/kg
Voie d'application: Contact avec la peau
Durée d'exposition: 4 Sem.

Benzothiazole-2-thiol:

Espèce: Rat
LOAEL: 416 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 70 jours

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Isobutyl-triméthoxysilane:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia sp. (Daphnie sp.)): > 864 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50r (Scenedesmus subspicatus): > 1.170 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Peroxyde de dibenzoyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,0602 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,11 mg/l

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0711 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,02 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : 35 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	EC10: 0,001 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10

Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 180 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues	:	CE50r (Scenedesmus subspicatus): > 32 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité Selon les données provenant de composants similaires

Méthacrylate d'allyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,61 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h

tiques		Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 27,9 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 59,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les microorganismes	:	EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 136 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,125 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Benzothiazole-2-thiol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,73 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,71 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,066 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 10 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,041 mg/l Durée d'exposition: 89 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,08 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

maléate de diallyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 : > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 : > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues	:	CE50 : > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Méthacryloxypropyletriméthoxysilane:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia sp. (Daphnie sp.)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	CE50r (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : > 1.000 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209 CE50 : > 1.000 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Isobutyl-triméthoxysilane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 36 - 47 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 4,6 h
pH: 7

Peroxyde de dibenzoyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 28 %
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 4,4 h
pH: 7

Méthacrylate d'allyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 62 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Benzothiazole-2-thiol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 35 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

maléate de diallyle:

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement
Biodégradation: 96,7 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Méthacryloxypropyletriméthoxysilane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 69 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 4,7 h
pH: 7

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Isobutyl-triméthoxysilane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,1

Peroxyde de dibenzoyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2

Béta-(3,4-Epoxycyclohexyl)-éthyltriméthoxysilane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,5

Méthacrylate d'allyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,15

Benzothiazole-2-thiol:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): < 8
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,42

Méthacryloxypropyletriméthoxysilane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,1

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3077

ADR : UN 3077

RID : UN 3077

IMDG : UN 3077

IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(PEROXYDE DE DIBENZOYLE)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(PEROXYDE DE DIBENZOYLE)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(PEROXYDE DE DIBENZOYLE)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(DIBENZOYL PEROXIDE)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Dibenzoyl peroxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9

ADR : 9

RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	956
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
Remarques	:	LES EMBALLAGES VENTILES SONT INTERDITS DE TRANSPORT AERIEN.

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	956
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
Remarques	:	LES EMBALLAGES VENTILES SONT INTERDITS DE TRANSPORT AERIEN.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : oui

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

RID
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

IATA (Passager)
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)
Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 4, 4 bis, 65, 44

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

PICCS	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.
TSCA	:	Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exeptées en conformité avec l'inventaire TSCA.
IECSC	:	Une ou plusieurs composante (s) de ce produit peut /peuvent ne pas figurer sur la liste de l'inventaire de l'IECSC mais cette / ces composantes (s) sont enregistrée (s) comme des polymères sous l'entité Dow Chemical en Chine. Veuillez consulter le service local Dow Chemical.
ENCS/ISHL	:	Consultez votre représentant local de chez Dow Chemical.
REACH	:	Pour les achats par Dow Chemical d'entités juridiques en UE, tous les ingrédients sont actuellement enregistrés, préenregistrés ou exemptés selon REACH. Veuillez vous référer à la section 1 pour les usages recommadés. Pour les achats d'entités juridiques hors de l'Union européenne, avec intention de les importer dans l'EEE, veuillez contacter votre représentant et/ou bureau local.
AICS	:	Un ou plusieurs composants ne sont pas listés ou exemptés.
KECI	:	Un ou plusieurs composants ne sont pas listés ou exemptés.
DSL	:	Ce produit contient une ou plusieurs substances qui ne sont pas sur la Liste Intérieure Canadienne des Substances (LIS). L'importation de ce produit au Canada est limitée en volume. Pour les limites en volume, veuillez s'il vous plaît consulter les Conformités à la Réglementation de Dow Chemical.
TCSI	:	Consultez votre représentant local de chez Dow Chemical.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H241	:	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	:	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer par contact cutané.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Muta.	:	Mutagénicité sur les cellules germinales
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
DCC OEL	:	Guide Dow Chemical
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
DCC OEL / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de

l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication

spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR